



MODIFICATION HORAIRES TRAVAIL SALARIE CUMULE A UN TRAVAIL INDEPND

Par **hevea**, le **20/01/2015** à **16:20**

Bonjour,

J'ai un temps partiel de 14,50h en tant que salarié mais mon activité principale est chef d'entreprise.

Mon employeur m'indique qu'il est contraint à me proposer un avenant à mon contrat pour atteindre les 24h légales pour le temps partiel. Ce à quoi je ne m'oppose pas dans la mesure où cela reste compatible avec mon activité principale. Cependant, les heures en plus qui me sont proposées grèvent une journée supplémentaire au lieu de compléter les demi-journées où je travaille déjà. Puis-je accepter les 24h de temps partiel mais en demandant à mon employeur que ces 10H en plus complètent les demi-journées que je fais déjà? Outre la négociation avec lui (qui semble impossible) ai-je un droit par rapport au fait que mon activité principale nécessite tout de même qu'il me reste des jours ouvrables complets disponibles? Merci par avance de votre réponse.

Par **P.M.**, le **20/01/2015** à **18:09**

Bonjour,

Vous pourriez de toute façon refuser l'augmentation d'horaire que l'employeur vous propose ou ne l'accepter qu'à condition qu'il soit compatible avec l'exercice d'une activité complémentaire...